



LA TROMPETTE

© Église de Philadelphie de Dieu

Relever les ruines : La bataille pour faire revivre le legs de Herbert W. Armstrong (chapitre vingt-trois)

- Stephen Flurry
- [19/08/2025](#)

Lire le chapitre précédent : [Guerre offensive](#)

« Nous sommes heureux d'annoncer que l'Église universelle de Dieu... a eu du succès dans son procès contre l'Église de Philadelphie de Dieu. »

—Ralph Helge

Worldwide News, avril 2003

Au cœur des dépositions, en août 2002, Ralph Helge a écrit à Bob Hardis dans le but de donner des « informations précises » sur le procès. Hardis, un ministre exclu de l'ÉPD, en 1997, a copié la lettre de Helge, et l'a envoyée à tous ceux qui figuraient dans son carnet d'adresses, y compris à la plupart des membres de l'ÉPD.

Dans la lettre, M. Helge accusait Gerald Flurry de « pirater » *Le mystère des siècles*, de désinformer et d'induire en erreur les membres de l'ÉPD, de ne pas respecter les lois du pays et de les désobéir, d'utiliser presque toutes les particularités contenues dans le livre pour perturber le processus légal, entre autres choses. Il expliquait comment nous avons initialement gagné au niveau de la cour de district. Le juge Letts avait dit que nous avons le droit de distribuer *Le mystère des siècles* parce que, selon les propres paroles de Helge, « l'ÉUD ne le publiait pas à l'époque, et parce qu'il était prétendument central pour la religion de l'ÉPD... »¹

Exactement ! S'il y a une chose que l'ÉUD a apprise durant le procès, c'est qu'elle ne pouvait pas utiliser ses droits d'auteur pour supprimer les ouvrages écrits de M. Armstrong. Pour toutes ses vociférations au début du procès—nous étions en train de « voler » ; nous « avons violé la loi »—il en est ressorti que c'était eux qui appliquaient mal la loi sur les droits d'auteur. C'est ce que Helge a admis indirectement à Ardis. Nous avons gagné la première reprise, a-t-il dit, uniquement parce que l'ÉUD ne publiait pas *Le mystère des siècles*, « à l'époque ». En fait, elle avait un « devoir chrétien » de ne pas le faire. Mais une fois qu'elle s'est rendu compte qu'elle ne pouvait pas utiliser les droits d'auteur pour supprimer des ouvrages écrits, elle a

concocté un plan pour les publier.

Helge a dit, à Ardis, que le groupe de trois juges du Neuvième Circuit avait renversé le jugement du juge Letts. Il a omis d'en donner la raison—parce que l'ÉUD développait des « plans » pour une publication sous forme de version annotée.

Ralph Helge a ensuite fait ce commentaire étonnant :

... M. Flurry a présenté les choses, aux membres de l'ÉPD, en donnant la mauvaise impression qu'il y avait encore la possibilité, au cours du procès, que le tribunal donne à l'ÉPD le droit de pirater *Le mystère des siècles*. C'est simplement, encore une fois, de la désinformation. Le jugement a finalement été rendu, et la conclusion donnée à propos du *Mystère des siècles*, et M. Flurry, en plein désespoir, a épuisé tous les moyens légaux à sa disposition. Toutes les tentatives de l'ÉPD pour acquérir un droit, ordonné par le tribunal, d'imprimer *Le mystère des siècles* ont été employées, utilisées, épuisées. Légalement, il n'y a pas d'autre endroit où elle pourrait aller pour poursuivre cette affaire. J'ignore de quelle autre façon je puis le dire! Le seul « droit » de l'ÉPD, c'est de paraître devant la justice pour que lui soit évalué le montant des dommages et intérêts, et les honoraires des avocats, pour le mal qu'elle a commis.²

Dans une réponse rapide, notre avocat principal a écrit une lettre à Helge, le 18 septembre, disant : « N'importe quel homme de loi compétent saurait que ces déclarations sont, indéniablement fausses, et vous, en particulier, savez qu'elles le sont. Il est bien admis que la décision du Neuvième Circuit, de septembre 2000, ne constitue pas un jugement définitif. »³

Même lors de ma propre déposition, en 2002, l'avocat de l'ÉUD, Allan Browne, voulait que je reconnaisse que nous avons perdu le procès, et par conséquent étions coupables d'avoir violé la loi. « Comprenez-vous que la cour d'Appel du Neuvième Circuit a dit, en ce qui concerne *Le mystère des siècles*, que nous, l'Église universelle de Dieu, avons droit à des dommages et intérêts ? »⁴ Je lui ai dit que je comprenais cela, mais que c'était une décision dont on pourrait faire appel. « Êtes-vous au courant que vos avocats ont déposé une pétition... près de la Cour suprême des États-Unis sur cette affaire, et que cela a été rejeté... ? » a-t-il demandé.

Flurry : Bien sûr. Et je suis, également, au courant que nous avons encore le droit de faire cela.

Browne : Après que le jugement pour les dommages et intérêts a été rendu, est-ce cela que vous voulez dire ?

Flurry : Oui.

Browne : Bien.

Flurry : N'est-ce pas vrai ?

Browne : Ce n'est pas moi qui réponds aux questions, aujourd'hui, mais vous !

Mark Helm : Il sait que c'est vrai. C'est pour cela qu'il ne veut pas répondre⁵

C'était comme si ils attendaient à ce que nous déposions les armes, et que nous nous rendions après avoir subi un revers. Le procès en dommages et intérêts n'avait même pas encore commencé. Et nous avons certainement l'intention de faire appel après cela. De plus, la demande reconventionnelle n'avait pas encore été discutée au niveau du district, sans parler de la cour d'appel ou de la Cour suprême.

Cependant, à l'été 2002, Ralph Helge concluait que nous avions « épuisé tous les moyens légaux »—qu'il n'y avait nulle part d'autre où nous pourrions aller. Je pense que le message sous-jacent dans la tentative de désinformation de Helge était celui-ci : *Pourquoi ces types ne veulent-ils pas abandonner ?* Il voulait que tout cela soit fini, et il bouillait au fait que nous avions l'intention de les combattre—de tirer avantage de toutes les options légales possibles à notre disposition. Pour Helge, le fait d'utiliser toutes nos options était quelque manœuvre technique destinée à contrecarrer le processus juridique. Il penserait, de manière évidente, bien différemment de l'utilisation de toutes les options légales si cela leur bénéficiait, même si c'était douteux et malhonnête—comme lorsqu'ils ont abandonné leur poursuite en Californie trois semaines après l'avoir introduite, au début de 1997, parce que le juge Letts ne voulait pas leur accorder leur requête par un jugement de restriction temporaire, espérant qu'un procès intenté en Oklahoma donnerait de meilleurs résultats. Ou après qu'ils eurent réalisé qu'ils perdraient au niveau du district, et lancé l'idée qu'ils publieraient un *Mystère des siècles* annoté—une manœuvre technique destinée à contrecarrer le processus judiciaire. Et plus tard, quand le complot de l'e-publication était établi, non par le département de la publication de l'ÉUD ou par les ministères de la Pure vérité ou quelque chose ayant à voir avec la littérature, mais *par le département légal de Ralph Helge*, et dans le but admis de saper notre argument selon lequel les œuvres de M. Armstrong n'étaient pas disponibles.

Tout cela, mené par un homme qui nous a ensuite accusés de contrecarrer le processus judiciaire.

Des coupes dans la télévision

Quelques jours avant que la lettre de Helge n'atterrisse dans les boîtes aux lettres de beaucoup de membres de l'ÉPD, mon père a réuni le Conseil des Anciens à notre siège central, à Edmond, le 11 septembre. Durant cette réunion, avec les

principaux ministres de l'Église, il a annoncé que nous interromprions toutes nos diffusions télévisées, excepté sur WGN, à cause du procès. Il a dit que nous étions, maintenant, au plus chaud de la bataille, et que notre temps, notre énergie et nos finances devaient aller dans cette direction. Il a réaffirmé au ministère que si nous avons la foi du prophète Habacuc, Dieu nous donnerait, en fin de compte, les documents de M. Armstrong.

Bien que la décision de supprimer le coût de la télévision ait certainement aidé à accroître les moyens financiers de l'œuvre, il ne s'agissait pas de l'unique raison. Comme notre audience télévisée avait crû, avec les années, nous étions contactés par un nombre croissant de gens qui ne savaient rien, ou très peu de choses, sur M. Armstrong—sans parler de son enseignement. Sans la littérature de M. Armstrong, nous pensions que ces nouveaux contacts ne pourraient pas être spirituellement nourris tant que nous n'aurions pas une percée dans le procès. Il est difficile de saisir la pleine profondeur de notre littérature sans les enseignements fondamentaux de M. Armstrong. L'idée était celle-ci : *Gagnons d'abord le procès, et ensuite concentrons-nous sur la distribution du message à la plus large audience possible.* Mon père nous a également encouragés à instruire nos membres de la raison pour laquelle nous étions impliqués dans cette bataille légale. Il a dit : « Peut-être Dieu veut-Il enseigner à toute l'Église combien ces œuvres sont essentielles ». Pour gagner cette bataille, chaque membre doit faire ce qu'il faut.

Une semaine et demie plus tard, les membres de l'ÉPD, tout autour du monde, ont été conviés, sur différents sites, à célébrer notre fête d'automne annuelle—la fête des Tabernacles. Durant la fête, mon père a donné deux messages qui ont été diffusés en direct par satellite, pour la plupart des membres de l'ÉPD, à travers le monde. Dans son premier message, le 22 septembre, il a dit qu'il ne pensait pas qu'il donnerait un jour un message plus important, à cause de ce qui se passait dans notre œuvre. Il a continué en donnant la signification du procès—disant que c'était un test pour nous, mais que si nous avons de la foi, Dieu ferait revivre cette œuvre et nous donnerait la littérature de quelque façon que ce soit—par quelque moyen que ce soit. Pour obtenir ces œuvres, cependant, il a dit que nous devions être disposés à nous battre jusqu'à la fin—que nous devions être disposés à faire tout ce que Dieu requerrait de nous.

Il a conclu le sermon en citant des passages de la lettre de Ralph Helge à Bob Ardis. Concernant le commentaire de Helge selon lequel nous avions « piraté » les œuvres de M. Armstrong, mon père a dit que c'était les dirigeants de l'ÉUD qui avaient, en fait, piraté une Église entière.⁶

Dans son second message en direct, le 27 septembre, mon père a expliqué que l'une des raisons pour lesquelles ce procès pourrait se prolonger est que Dieu veut que nous exposions l'ÉUD. Il a dit aux membres que nous avions l'intention d'aller de l'avant, avec la ferme intention de l'exposer à chaque étape du processus.

À la fin du sermon, il a annoncé les coupes, dans la télévision, qu'il avait décidées lors de la réunion du 11 septembre. Il a dit aux membres que notre message pour le monde ne pourrait être véritablement efficace tant que nous n'aurions pas acquis le droit de publier les œuvres de M. Armstrong. « Nous devons faire tout notre possible, dans ce procès », a-t-il dit.⁷

Volte-face

Deux semaines après la fin de notre fête d'automne, le 14 octobre (le procès avait été renvoyé jusqu'au début décembre), les événements ont pris encore une autre tournure spectaculaire. L'ÉUD a offert de nous vendre *Le mystère des siècles* pour 4 millions de dollars. Cela nous a fait un choc. Nous avons pensé que le prix était beaucoup trop élevé pour un seul livre, mais tout de même, que l'ÉUD veuille maintenant nous le vendre sur-le-champ—sans aucune licence restrictive—était incroyable.

Pourquoi—après toute la rhétorique sur l'annotation et l'e-publication ; après que M. Morgan a tourné en ridicule notre offre, en mars, pour obtenir une licence ; après l'éditorial caustique de Ralph Helge sur la position sans espoir de l'ÉPD (« le jugement a finalement été rendu, et la conclusion donnée » ; « légalement, il n'y a pas d'autre endroit où [l'ÉPD] pourrait aller » ; « Le seul 'droit' de l'ÉPD, c'est de paraître devant la justice pour que lui soit évalué le montant des dommages et intérêts, et les honoraires des avocats, pour le mal qu'elle a commis »)—pourquoi, donc, l'ÉUD *nous demanderait-elle* maintenant un règlement ?

Cette lancée était énorme.

Nous pensions que, finalement, nous les avions terrassés. Notre première pensée a été d'obtenir *tous* les ouvrages—*Le mystère des siècles*, et les 18 autres que nous recherchions par notre demande reconventionnelle. Notre seconde pensée a été pour les finances. À l'époque, nous n'avions qu'un million de dollars, à peu près, en réserve.

Alors, le lundi 21 octobre, nous avons offert à l'ÉUD 825 000 dollars pour *tous* les droits d'auteur, et avons réclamé droit de préemption sur toute autre littérature de M. Armstrong qu'elle pourrait vendre plus tard. Ils ont été insultés par notre offre, et ont dit que si nous entendions des rires venant de Pasadena cette nuit-là, nous saurions pourquoi. Mais nous étions maintenant convaincus qu'ils ne voulaient pas aller en justice avec ça. Ils craignaient la publicité négative que cela engendrerait. Il était clair qu'ils voulaient couper court, et espérait obtenir le plus possible de nous, en retour.

L'ÉUD est revenue avec une offre de 3,5 millions de dollars pour nous accorder des licences perpétuelles pour *l'ensemble* des 19 œuvres. D'un côté, nous étions extasiés parce qu'elle est passée de 4 millions de dollars pour *Le mystère des siècles* à 3,5 millions de dollars pour *tout* ce que nous voulions. Mais au lieu de nous les vendre sur-le-champ, ils seraient sous licence. Nous étions tout naturellement circonspects de toute offre d'arrangement qui permettrait à l'ÉUD d'interférer avec nos plans. Mais ils nous ont assuré que nous aurions le contrôle sur la littérature, et que les licences seraient permanentes. En

étudiant la question un peu plus, nous avons découvert qu'une licence perpétuelle était bien mieux que tout ce que nous pourrions obtenir des tribunaux—même si nous combattons jusqu'à la fin, et gagnions à la Cour suprême. Dans ce scénario, la Cour aurait simplement jugé le fait que ce que nous avons fait entre 1997 et 2000—copier et distribuer la littérature de M. Armstrong—n'était pas une violation de la loi sur les droits d'auteur. Mais cela ne nous aurait pas accordé une licence perpétuelle.

La seule chose que nous ne pourrions pas faire avec une licence, c'est de vendre les ouvrages à quelqu'un d'autre, ce que nous ne désirions en aucune façon. Mais cependant, nous ne *posséderions* pas les ouvrages. Et pour aussi dur que nous avons combattu, toute autre chose que « © Philadelphia Church of God », sur la première page de ces livres, ne nous semblait pas correcte. Nous n'aimions pas non plus l'idée d'une association qui subsisterait avec l'ÉUD, après un procès de six ans.

Nous avons monté notre offre originale jusqu'à 950 000 dollars, avec les mêmes requêtes—l'ensemble des 19 droits d'auteur, et le droit de préemption sur toute autre chose.

Ralph Helge riposte, à nouveau

En attendant, Ralph Helge n'arrêtait pas de parler à tort et à travers. *Le Journal*, un journal qui rapportait les nouvelles de l'ÉUD et de ses nombreux groupes dissidents, a interviewé Helge, le 29 octobre. L'article, qui a été publié le 31 octobre, était rempli de Helgeismes : « Dans différents jugements rendus par les tribunaux, aux cours des années, les arguments de l'ÉUD... ont, *de manière écrasante*, prévalu », et l'ÉUD « cherche à faire couvrir les frais du procès par l'ÉPD, et à en obtenir des dommages et intérêts, pour avoir imprimé *illégalement*, *Le mystère des siècles* ». ⁸

Helge a informé le *Journal* que l'ÉUD publiait, maintenant, de manière électronique, les ouvrages que nous cherchions à obtenir par ce procès. Même le *Journal* a exprimé son scepticisme sur la sincérité d'une telle action, se demandant si ce n'était pas simplement une stratégie pour ébranler la position de l'ÉPD. « M. Helge insiste sur le fait que les motivations réelles de l'Église sont de rendre disponibles les ouvrages de M. Armstrong pour le public, et que s'opposer aux revendications légales de l'ÉPD, selon lesquelles ces ouvrages ne sont pas disponibles, est d'importance secondaire » ⁹

Admettre que s'opposer à nos revendications légales était pour le moins « d'importance secondaire », c'était stupéfiant! Ils n'y ont jamais fait allusion dans la procédure judiciaire. Ils ont fait en sorte que cela ressemble à une tentative authentique pour servir les besoins de nos membres. Mais en revenant sur l'évaluation de Helge concernant le procès, pourquoi l'ÉUD aurait-elle *besoin* de rendre les ouvrages disponibles si nous étions dans une position tellement indéfendable ? Les tribunaux n'avaient-ils pas rendu des jugements en faveur de l'ÉUD, « de manière écrasante » ? Ne nous restait-il pas qu'une option dans ce procès—nous présenter devant la justice afin d'avoir à payer des dommages et intérêts pour avoir distribué, de manière « illégitime » et « illégale » *Le mystère des siècles* ?

Helge a terminé son interview par d'autres attaques personnelles contre mon père. « M. Helge a prédit que lorsque l'audition finale de la cour sera suspendue, et qu'il ne sera toujours pas permis à l'ÉPD d'imprimer les livres de M. Armstrong, 'Je parie qu'il dira qu'il y a une famine d'entendre la Parole, que c'est Satan qui a fait cela...' » ¹⁰

Il a dit cela deux semaines après que l'ÉUD a offert de nous vendre *Le mystère des siècles*.

Pendant ce temps, mon père avait appelé l'ÉPD à faire un jeûne. Il était demandé aux membres de prier Dieu pour une délivrance spéciale dans ce combat. Il avait programmé le jeûne pour le quatrième week-end de novembre.

Jugement sommaire refusé, de nouveau

L'ÉUD a baissé son offre de règlement à 3,1 millions de dollars, mais a insisté sur le fait que le chiffre était beaucoup trop bas pour une quelconque discussion sur la vente des droits d'auteur. Son offre concernait seulement des licences perpétuelles, et nous devrions imprimer une renonciation sur la littérature disant : « Utilisée avec la permission de l'Église universelle de Dieu. » En aucune façon, nous n'aurions accepté cela.

Nous avons élargi notre offre à 1,5 million de dollars—à nouveau, pour tous les droits d'auteur, et pour notre droit de préemption sur tout ce qu'elle pourrait vendre d'autre.

En attendant, les préparatifs pour le procès de décembre devaient avancer. Dans l'article du *Journal*, Helge avait indiqué que, si l'audition du jugement sommaire du 6 novembre est en faveur de l'ÉUD, l'étape suivante serait alors, sans aucun doute, « un procès pour déterminer les honoraires des avocats, et le montant des dommages et intérêts que l'ÉPD aurait à payer à l'ÉUD ». ¹¹

Mais à l'audition, le Juge Snyder a, de nouveau, refusé leur action en raison du *Religious Freedom Restoration Act*.

Même s'ils e-publiaient maintenant les ouvrages que nous voulions, le juge a dit qu'ils « en demandaient trop » pour *Le mystère des siècles*. Notre avocat a fait remarquer que « bien que le Neuvième Circuit ait bien dit qu'avoir à demander une licence, et avoir, vraisemblablement, à payer pour cela ne pouvait pas être un fardeau substantiel, il n'a pas dit que l'Église universelle pourrait fixer le prix comme bon lui semblerait. » ¹²

« Et en fait, a ajouté le juge, il suggère implicitement qu'il doit être disponible sur une base raisonnable. »¹³

C'était encore un autre coup dur pour la position légale déjà vacillante de l'ÉUD. Le juge Snyder a fixé l'audition suivante pour le 25 novembre, quand elle aurait considéré les arguments des deux parties pour en exclure l'évidence lors du procès.

Science sans mérite

Tandis qu'elle formulait une défense contre notre demande reconventionnelle, l'ÉUD devait, également, démontrer à quel point elle avait « subi des dommages » par notre distribution du *Mystère des siècles*—un livre que nous donnions gratuitement ; un livre que l'ÉUD avait distribué gratuitement durant la vie de M. Armstrong, et vis-à-vis duquel elle avait maintenant le « devoir chrétien » de le maintenir hors d'impression. Ce gros travail de mise en évidence, à cet égard, est tombé sur les épaules d'un « économiste légal » appelé John Crissey, qui avait travaillé en tant qu'expert dans de nombreux procès pour le cabinet d'avocats Allan Browne. Selon le rapport d'expert préliminaire, du 18 septembre 2002, de Crissey, l'ÉUD s'est vue privée de « profits » s'élevant à 3,84 millions de dollars—4,3 millions avec les intérêts—par notre distribution de presque 100 000 exemplaires du *Mystère des siècles*. Il a également estimé les « pertes » futures de l'ÉUD à 3,3 millions de dollars. Au total, l'ÉUD chercherait à tirer du procès 7,63 millions de dollars en dommages et intérêts—uniquement pour *Le mystère des siècles*.¹⁴ (Elle chercherait également à obtenir des millions de dollars pour les honoraires des avocats.)

Crissey avait basé ses conclusions sur le fait que les destinataires du *Mystère* donnaient plus d'argent que les non destinataires du livre—peu importait le fait que les destinataires du *Mystère des siècles* soient plus enclins à être d'accord avec le message d'ensemble et l'œuvre de l'ÉPD. Ce que Crissey ignorait, c'était que les données d'avant 1997 montraient que les destinataires du *Mystère des siècles* donnaient déjà, en grandes proportions, bien avant même que l'ÉPD eut commencé à distribuer le livre ! Il ignorait cette donnée (que nous lui avons fournie) parce que cela contredisait complètement son analyse d'expert ». Beaucoup de nos membres et leurs enfants étaient les premiers à demander des exemplaires du *Mystère des siècles* une fois que nous avons commencé la distribution. Ces gens étaient déjà « pré-disposés » à donner plus—c'était déjà des membres de l'Église qui versaient leurs dîmes !

Dans l'action de l'ÉPD pour écarter le rapport de Crissey, Mark Helm a dit que la cour ne devrait pas retenir l'argumentation de Crissey, la qualifiant de science défectueuse sans valeur, fausse et vouée à l'échec, entre autres choses.

Le juge Snyder était d'accord. Il a écrit dans son injonction provisoire, quelques jours après une audition, le 25 novembre : « La méthodologie employée par M. Crissey ne s'est pas montrée suffisamment fiable pour permettre qu'elle soit présentée pour la démonstration des faits, et par conséquent, son estimation quantitative du montant des contributions attribuables à la distribution du *Mystère des siècles* n'est pas admissible ». ¹⁵

Ainsi, à la veille du procès en dommages et intérêts, l'ÉUD faisait face à la perspective de n'avoir aucune preuve réelle pour montrer à quel point elle avait « subi des dommages » à cause de notre distribution du *Mystère des siècles*. Elle avait, bien entendu, beaucoup de difficulté avec cet argument bien avant que ne vienne Crissey.

Quand nous avons commencé à distribuer l'ouvrage, en 1997, nous avons supporté tous les coûts de l'impression et de l'expédition, et ensuite l'avons distribué gratuitement. Sous quelque circonstance que ce soit, il serait difficile de montrer comment cela présentait un projet pour rapporter de l'argent à l'ÉPD. Que l'ÉUD vienne alors prétendre que notre distribution revenait, en fait, à lui voler des « profits », c'était le sommet de l'hypocrisie ! À par l'insondable logique du début, pourquoi cherchait-elle, maintenant, des « profits » pour un livre qu'elle avait ridiculisé pendant des années, et qu'elle avait voué à rester hors de circulation ? Bernie Schnippert, après tout, avait certifié que « par scrupule », ils avaient décidé, il y a longtemps, de ne pas chercher, de manière déloyale, à obtenir des profits pour des documents dans lesquels ils « ne croyaient pas ». ¹⁶

« L'expert » en cultes

À part John Crissey, l'ÉUD se reposait sur d'autres « experts » acquis à sa cause comme Ruth Tucker, l'autorité autoproclamée des « mouvements cultuels ». Bien entendu, quand nous avons fait part des croyances personnelles du Tkachisme, comme lors de la déposition de Schnippert, l'équipe légale de l'ÉUD perdait son contrôle. Mais quand c'était eux qui parlaient de nos croyances personnelles, et essayaient de nous faire passer pour une secte dangereuse, pour eux c'était tout-à-fait approprié pour l'objectivité du procès.

Le rapport de Tucker était une répétition ennuyeuse de ce que disait le Tkachisme. *M. Armstrong était un dictateur aux enseignements bizarres ; Le mystère des siècles était un énorme projet pour rapporter de l'argent ; les Tkach, courageusement, ont transformé l'Église ; Gerald Flurry pense être au-dessus des lois*, ainsi de suite.

Tucker a dit que notre revendication selon laquelle M. Armstrong désirait que chaque membre potentiel lise *Le mystère des siècles* avant le baptême n'avait « absolument aucune objectivité », ¹⁷ même si cette exigence était clairement énoncée dans le *Pastor General's Report*, en 1986. Se reposant plutôt sur la page 26 de *Transformée par la vérité*, Tucker a dit que les exigences baptismales de M. Armstrong étaient, s'il s'agissait même d'exigences, « souples ». Elle a également dit « qu'il n'y avait aucune preuve que l'ÉPD ait des exigences baptismales » pré-requises pour la lecture du *Mystère des siècles*, même si nous avons déclaré la politique verbalement, et par écrit plusieurs fois, entre 1989 et 1996. ¹⁸

Sur le problème du gouvernement, Tucker a dit que M. Armstrong « était un dirigeant autoritaire. Sa personnalité et son style de direction ont dominé l'ÉUD pendant cinq décennies... »¹⁹ Dans un article écrit pour *Christianity Today*, en 1996, elle caractérise l'ÉUD de « cas d'étude classique d'une secte autoritaire ».²⁰ M. Armstrong, écrit-elle, « tenait la bride serrée sur son empire multiforme. Son autorité était incontestée pour la majorité des membres de l'Église... »²¹

Alors, durant sa déposition, nous avons demandé si elle croyait que M. Tkach Sr avait hérité, de M. Armstrong, du même degré de contrôle, en 1986. En toute confiance, elle a répondu non ²², même si Feazell et Schnippert avaient tous les deux dit le contraire, plus tôt, dans de leurs dépositions. Nous avons interrogé Tucker sur la façon dont Tkach Sr s'était désigné apôtre, en 1986, et sur les promesses vides de Tkach Jr de modifier la forme de gouvernement de l'Église—elle a commencé à faire machine arrière : « Je ne suis pas experte en matière de gouvernement de l'Église ». ²³ Mais mentionnez *Herbert Armstrong* ou *Gerald Flurry*, et elle en devient une, immédiatement !

Tucker a écrit : « D'anciens membres de l'ÉPD ont dit comment les paroles de M. Flurry étaient souvent présentées comme les paroles même de Dieu. »²⁴ Nous l'avons interrogée sur l'identité de ces « anciens membres », mais elle n'a pas pu se rappeler sur quel *site Web* elle l'avait obtenue. Elle nous a assuré « qu'il y a un certain nombre de sites qui ont des témoignages d'anciens membres de l'Église de Philadelphie de Dieu ». ²⁵ Elle n'a pas, cependant, personnellement contacté des membres actuels ou d'anciens membres de l'ÉPD, ni même des officiels de l'ÉPD, alors qu'elle préparait son témoignage d'*experte* sur notre Église.

Nous lui avons demandé s'il y avait quelque chose sur l'établissement de l'ÉPD qu'elle caractériserait de positifs. « Non, de ce que je peux penser », a-t-elle répondu. ²⁶ « ... Je n'ai jamais entendu dire que l'Église de Philadelphie de Dieu veillait particulièrement à placer ses points de vue contre les Écritures, ou lu de la littérature qui indiquerait qu'elle cherchait à le faire. »²⁷ C'était incroyable ! Elle ne trouvait *rien* de positif sur l'ÉPD—*rien de biblique* dans nos doctrines. Elle savait, tout simplement !

Concernant nos supporteurs, elle a dit que les gens attirés par les enseignements de M. Armstrong étaient des lecteurs attirés par les livres. « Ce ne devait pas être des penseurs terriblement sophistiqués, mais certainement des gens qui lisaient des livres... »²⁸ C'est ainsi qu'elle caractérise les centaines de milliers de membres qui ont rejoint l'ÉUD au cours du ministère de M. Armstrong, et les millions d'autres qui ont lu sa littérature, et fait des dons pour son œuvre—*ce sont tous des simples d'esprit*.

Loin d'être appelée pour son témoignage expert, Ruth Tucker était introduite parce qu'elle était pré-programmée pour empiler des louanges sur le Tkachisme, peu important de quoi il s'agissait. Sa relation proche avec les Tkach remonte à bien longtemps. En 1988—deux ans après la mort de M. Armstrong—Michael Snyder, l'assistant du directeur des relations publiques de l'ÉUD, l'a contactée au sujet des réformes doctrinales ayant lieu à l'ÉUD. Il voulait qu'elle ait les toutes dernières informations mises à jour pour le livre qu'elle était en train d'écrire sur les sectes. En 1991, Tucker a invité le patron de Snyder, David Hulme, à parler à la Trinity Evangelical Divinity School au sujet des progrès que l'ÉUD avait faits en acceptant la doctrine de la Trinité. En 1996, l'ÉUD lui a rendu la faveur, et a invité Tucker à parler lors de sa conférence ministérielle. « La Dre Tucker était enthousiaste à propos de nos réformes, et nous a encouragés partout où elle le pouvait », a écrit Tkach Jr, en 1997. « Nous la considérons comme un don de Dieu. »²⁹

Vidé de sa substance

Jugeant par le rapport expert de Ruth Tucker, par la préface de Mike Feazell, et par les questions qui nous ont été posées durant notre déposition, l'ÉUD avait clairement l'intention de nous qualifier de secte, au tribunal. Elle voulait montrer à quel point nous étions, soi-disant, un groupe fanatique en matière de race, et un groupe misogyne marginal, conduit pas un dictateur autoproclamé.

Mais dans son injonction provisoire, après l'audition du 25 novembre, le juge Snyder a dit qu'il ne permettrait pas que le procès se transforme en une « attaque contre Flurry » parce que cela « distrairait le jury des questions en jeu », et « porterait préjudice, injustement, à l'ÉPD ». Plus tard, la cour a conclu « qu'il ne serait pas permis à l'ÉUD de décrire des doctrines religieuses spécifiques—que ce soit les siennes ou celles de l'ÉPD—concernant les questions raciales, parce que de tels propos seraient injustement préjudiciables, et jetteraient la confusion dans les questions en jeu ». ³⁰ En expliquant pourquoi ils ont arrêté la distribution du *Mystère des siècles*, le juge a dit qu'il permettrait à l'ÉUD de dire qu'elle considérait que son message n'était « plus *socialement* acceptable ». Mais pour autant que le juge fût concerné, l'ÉUD ne pouvait pas utiliser le mot « race ». ³¹

Une autre percée énorme, pour nous. Ajoutée à la décision sur Crissey, nous sentions que l'injonction provisoire viderait de sa substance, plutôt de beaucoup, le procès en dommages et intérêts de l'ÉUD. Non seulement elle était incapable de démontrer les dommages subis, de plus, maintenant, elle ne pouvait pas nous dénigrer. Ajouté à cela, elle devait encore s'attaquer à notre demande reconventionnelle, sans compter qu'elle allait s'exposer à une défense rigoureuse de l'ÉPD voulant à tout prix mettre au grand jour ses mensonges et ses tromperies.

Sceller l'affaire

Le procès en dommages et intérêts avait été repoussé au 4 mars, donnant aux deux parties plus de temps pour débattre des

preuves qui seraient autorisées au procès. Lors d'une audition, le 18 décembre, comme suite à son injonction provisoire, le juge a dit qu'il n'était pas très enclin à changer son jugement provisoire.

Deux jours après cette audition, l'ÉUD semblait, pour le moins, impatiente de tout régler, abaissant son offre de licence à la limite inférieure de 3 millions de dollars. Sentant leur désespoir, mon père était enclin à être patient. Le 24 décembre, nous avons réuni 2,5 millions de dollars pour les droits d'auteur des 19 ouvrages impliqués dans le procès.

Nous n'avons pas eu de nouvelles de l'ÉUD, en dépit de son insistance pour que les choses soient faites rapidement, jusqu'à ce que ses responsables ne reviennent de la célébration de Noël et du Jour de l'an.

Le mardi 7 janvier, l'ÉUD est descendue jusqu'à 2,8 millions pour des licences perpétuelles, mais attendait des concessions : la mention du copyright, acceptée par les deux parties avant finalisation de l'affaire, devait être quelque chose comme « © Éditeurs associés », et nous ne devrions imprimer aucun déni sous ledit copyright.

Payer l'ensemble des droits d'auteur, à un niveau de prix aussi « bas », n'était pas possible, nous ont-ils dit. Leur offre nous a intrigués : aucun déni, et un copyright qui était pour le moins inoffensif. Pour la plus grande part, c'est ce que nous avons au commencement de notre distribution, en 1997. Nous avons imprimé les ouvrages sans déni, et le copyright était « © Herbert W. Armstrong ».

En soupesant leur offre, nous avons fait un pas en arrière, et avons considéré notre ultime objectif tel qu'il était au commencement de notre distribution des ouvrages de M. Armstrong. Il était d'empêcher l'ÉUD de détruire ces écrits pour toujours, en les rendant disponibles gratuitement pour tous ceux qui les appréciaient. Avec cela à l'esprit, nous avons commencé à voir un scénario dans lequel nous pourrions vivre, en fait, avec une licence.

Après avoir soupesé nos options pendant plusieurs jours, nous avons pris une décision finale, le lundi 13 janvier 2003 : 2,65 millions de dollars pour que l'ÉUD « octroie à l'ÉPD une licence universelle, sans exclusive, perpétuelle, irrévocable, entièrement libérée, non soumise à des royalties » pour les 19 ouvrages. Sous l'accord, le copyright serait « © Herbert W. Armstrong ».

Le jour suivant, à notre grande stupéfaction, l'ÉUD nous a demandé de soumettre une offre alternative pour acheter en bloc les droits d'auteur. Ainsi, en fin de journée, le 14, nous avons deux offres finales sur la table—une pour les licences, et une pour la pleine possession des droits d'auteur. Nous avons offert 2,65 millions de dollars pour les licences perpétuelles, et 3 millions pour acheter tout en bloc.

Le jeudi matin, 16 janvier—*17 ans jour pour jour après la mort de M. Armstrong*—l'ÉUD était d'accord pour nous vendre *tous* les copyrights pour 3 millions de dollars. À part les contributions venant de notre assureur, le coût total pour l'ÉPD était de 2 millions de dollars. Avec, à peu près, 1 million en main, nous projetions de financer l'autre million de dollars.

Plus tard ce jour-là, Mark Helm et les avocats de l'ÉUD ont appelé le juge Snyder pour lui dire que les deux parties s'étaient entendues sur les termes d'un accord. Ainsi, virtuellement, six ans de procès se sont terminés dans l'après-midi du 16 janvier 2003.

La conclusion « pleine de succès » de l'ÉUD

Après le règlement, Ralph Helge a écrit aux membres de l'ÉUD : « Nous avons le plaisir d'annoncer que l'Église universelle de Dieu... a eu une conclusion pleine de succès, dans son procès contre l'Église de Philadelphie de Dieu ». ³² Voici comment il a présenté le processus de négociation : « Au cours de la dernière année, l'ÉPD a fait différentes offres pour obtenir une licence ou pour acheter tout ou une partie des œuvres littéraires en question, afin de régler le litige. Comme l'Église ne considérait pas suffisants les montants offerts, les offres ont été rejetées. Mais ensuite l'ÉPD a fait une offre substantielle de 3 millions de dollars pour acheter 19 des ouvrages littéraires écrits par M. Armstrong, et régler le litige. »

Cette version de l'histoire, comme il est coutumier avec le Tkachisme, laisse de côté tous les faits essentiels. Mais cela nous importait peu. *Nous savions* que, au plus profond de lui-même, *Helge savait* qui était sorti victorieux de ce procès.

Réfléchissez-y.

Leur but publiquement affiché, dès le début de la bataille, était de garder les enseignements de M. Armstrong hors de circulation. Joe Jr a dû ravalé ces paroles.

Ils ont dit à la cour, dès le début, qu'ils avaient souffert d'irréparables dommages par notre action « illégale » parce que, en distribuant *Le mystère des siècles*, nous « perpétuons des croyances qui n'étaient plus suivies par l'Église universelle de Dieu ». Ils *détestaient* l'idée que les enseignements de M. Armstrong puissent refaire surface.

Les droits d'auteur appartiennent à l'ÉUD, a dit Greg Albrecht, en 1997, et « nous ne permettons pas à d'autres de publier nos anciens enseignements et nos anciennes doctrines pour *diverses raisons* ». ³³ M. Flurry *a compris*, ont-ils dit au tribunal en 1999, que l'ÉUD « refusait » les requêtes pour réimprimer *Le mystère des siècles*. C'était notoirement connu. *Ils* refusaient de rendre disponibles les ouvrages de M. Armstrong—et ils n'allaient pas permettre à d'autres de le faire non plus !

Après que le juge Letts a rendu un jugement selon lequel nous pouvions, légitimement, distribuer *Le mystère des siècles*, Helge a qualifié le jugement de « vue erronée de la loi », et a dit que notre réimpression était « en violation, à la fois du

commandement de Dieu, et de la loi sur les droits d'auteur des États-Unis ».³⁴

Ils ont avancé le projet d'annotation dans le but de renverser la décision du juge Letts. Après que cela s'est produit au Neuvième Circuit, Helge a dit que nous n'avions que « certains droits limités ».³⁵ Mais en pratique, a-t-il continué, la décision du Neuvième Circuit « semble être finale à tous les égards ». Cela, telles que les choses ont tourné, c'était prendre ses désirs pour la réalité.

Puis, en avril 2001, Tkach Jr a dit à *Christianity Today* que si la Cour suprême refusait d'entendre notre appel, « les avocats de l'ÉUD iraient après plusieurs sites internet, à l'étranger, qui posteraient le texte complet du *Mystère des siècles* ». ³⁶ Des paroles d'intimidations !

Après que la Cour suprême a décidé qu'elle n'entendrait pas notre appel, l'assistant de Ralph Helge, Earle Reese, a faussement affirmé : « C'est la fin de la capacité de l'ÉPD à faire appel devant une plus haute cour ».³⁷

Après cela, l'ÉUD a travaillé à rendre disponible la littérature par le truchement d'une impression à la demande. Non parce qu'elle le voulait—mais parce qu'elle le *devait*. Mais elle avait encore le dessus, elle en était convaincue, parce que toute la littérature téléchargée inclurait une préface déplaisante. Cependant, cela est devenu une autre forteresse qu'elle a abandonnée.

Ensuite, quand il a été interrogé sur la probabilité de donner licence pour les ouvrages de M. Armstrong à un sociopathe potentiellement dangereux comme mon père, Joseph Tkach Jr a certifié ce qui suit : L'ÉUD devait être dans une position où elle pourrait « faire la police ou contrôler » la littérature si jamais il devait y avoir un arrangement en termes de licence. Encore des mots qu'ils auraient à ravalier.

Et qu'en était-il de la lettre de Helge à Bob Ardis, ou il décrivait mon père comme un rebelle entêté, essayant de contrecarrer le processus légal ? Nous n'avions absolument plus d'options, a-t-il dit. Nous faisons de la mise en scène, agissant en désespoir de cause, mais avec nul endroit où aller, excepté devant la justice pour être jugés coupables et recevoir la sentence d'avoir à payer l'Église universelle de Dieu. Bien évidemment, rien de tout cela n'est arrivé non plus.

Ce qui s'est vraiment passé, c'est ceci : ils nous ont vendu une masse de littérature pour une somme d'argent qui, selon nos estimations, a à peine couvert leurs frais de justice, ou même pas du tout. Ils n'ont recouvré aucun « profit » ni aucun « dommage », à notre détriment. Toutes leurs « écrasantes » victoires, au tribunal, étaient conditionnées par le fait qu'ils devaient rendre disponibles les ouvrages de M. Armstrong. Et à la fin, ils étaient exactement, côté argent, où ils avaient commencé avant le procès, mais ayant perdu la possession de 19 droits d'auteur.

Questions éthiques

Écrivant dans *Christianity Today*, après la fin du procès, Marshall Allen dit : « À un certain point, ÉUD a dit qu'elle faisait un procès parce qu'elle ne voulait pas voir les ouvrages hérétiques publiés de nouveau ». ³⁸ Mais depuis lors, l'Église avait complètement changé de conduite, écrit-il. M. Allen a cité Reginald Killingley, un ancien pasteur de l'ÉUD, disant : « Ils sont disposés, en effet, à supporter ce qu'ils condamnent—permettre la perpétuation et la promotion de l'hérésie, par amour de l'argent ».

L'article a créé des ondes de choc à l'ÉUD, provoquant même une réponse dans le *Worldwide News*. La *dernière chose* que voulait l'ÉUD, de toute cette épreuve, c'était que leurs amis de la communauté évangélique se tournent contre eux. *Christianity Today* était, depuis longtemps, un supporteur loyal du Tkachisme.

Dans sa couverture du procès, en 2001, la revue a résumé le procès de cette façon : « La cour d'appel du Neuvième Circuit a rendu un jugement, par un vote à 2 contre 1, selon lequel Armstrong a voulu légalement que son droit d'auteur du *Mystère des siècles* soit pour l'ÉUD qui pourrait restreindre sa distribution. La majorité de la cour a dit qu'en dépit de l'action de ÉUD pour supprimer le livre, l'ÉPD ne pouvait réclamer la juste utilisation en réimprimant le livre entier. Parce que, maintenant, ils croient que *Le mystère des siècles* est 'criblé d'erreurs', les officiels de l'ÉUD disent qu'ils pensent que c'est un devoir chrétien d'opérer un retrait du livre ». ³⁹ Croyant aux nombreuses et mêmes doctrines que le Tkachisme, *Christianity Today* n'avait aucun problème à rapporter ce qu'il considérait comme une tentative de l'ÉUD pour « opérer un retrait du livre ». Il ne voulait pas non plus que le livre soit en circulation !

Aussi, quand l'ÉUD nous a accordé la possession, sans restriction, de tous les droits d'auteur, vous comprenez bien qu'il a été perturbé par la volte-face de l'ÉUD.

La reddition de l'ÉUD a également dérangé un autre avocat du Tkachisme, Philip Arnn. Écrivant pour le *Watchman Expositor*, en 1993, Arnn dit : « Les révisions doctrinales actuelles menées par les efforts de Joseph Tkach et son équipe doivent être saluées comme extraordinaires, à la lumière de leurs avantages spirituels pour les membres de l'Église. » ⁴⁰ Mais leur décision de vendre les droits d'auteur, 10 ans plus tard, selon Arnn, soulevait des questions éthiques, au sujet de l'ÉUD. « Ce sont des doctrines hérétiques qui sont destructrices pour la vie éternelle de quiconque tombe sous leur influence », a dit Arnn. Avoir tiré profit de la cession des droits d'auteur est une question qui, selon moi, [serait] très troublante pour la conscience. » ⁴¹

Même le journal local de la ville où se trouve l'ÉUD, le *Pasadena Star-News*, a mis en doute la conduite éthique de l'Église. « L'arrangement... permet aux partisans de Armstrong, qui sont dans l'Église de Dieu de Philadelphie, de reproduire les livres... L'actuel Pasteur général, Joseph Tkach Jr, cependant, a autrefois écrit que c'était leur 'devoir chrétien' de garder le livre hors d'impression 'parce que nous croyons que les erreurs doctrinales de M. Armstrong sont mieux laissées hors de circulation'. »⁴² Finalement, le procès s'est achevé. Il y avait six ans que Tkach Jr avait écrit son livre. Et ici, il se faisait encore violemment critiquer pour la déclaration du 'devoir chrétien'—et cela, par un journal de sa propre ville !

Selon le *Star-News*, Bernie Schnippert a dit qu'il aurait été financièrement « imprudent » pour eux de ne pas accepter l'offre de règlement. « Nous sommes arrivés à un point où nous recevions une somme considérable d'argent, et l'autre partie recevait un certain nombre d'ouvrages qui sont démodés et inexacts selon la majorité du monde chrétien », a dit Schnippert.⁴³

Neuf mois plutôt, nous avons entendu Schnippert affirmer, sur un ton dédaigneux, que le Tkachisme avait soi-disant pris la décision, hautement morale, de ne pas recevoir de revenus pour des enseignements dans lesquels il ne croyait pas—c'est précisément ce qu'il a fait, à la fin.

Le butin va au vainqueur

Comparez la capitulation de l'ÉUD avec ce que l'Église de Dieu de Philadelphie a obtenu dans ce combat. Notre but principal, dès le début, clairement déclaré dans toute notre littérature, c'était de rendre *Le mystère des siècles* disponible pour une large audience. À la fin—quelque chose que nous n'aurions pas imaginé même dans nos rêves les plus fous, avant le procès—nous possédions *Le mystère des siècles*, ainsi que six autres livres de M. Armstrong, *11 livrets*, et un Cours de Bible par correspondance de 58 leçons.

Par dessus tout, en matière de littérature, nous avons eu accès à des milliers de documents internes versés au dossier du tribunal—lettres, rapports, bulletins, notes internes, minutes, courriels, interviews, livres, revues, journaux, sermons, annonces, transcriptions, renseignements financiers, contrats, enquêtes, données et statistiques. Nous avons obtenu plusieurs milliers de pages de témoignages faits sous serment, des déclarations et des dépositions. Il y avait six années de documents de tribunaux que nous-mêmes et l'ÉUD avons produits—des dossiers, des réfutations, des motions, des motions d'opposition, des pétitions, des réclamations et des contre-réclamations. Ajouté à tout cela, les documents introduits par la branche judiciaire—des transcriptions de salle de tribunal, des jugements, des jugements provisoires, des jugements sommaires, des injonctions, des avis et des avis contraires.

Sans ces documents, il n'aurait pas été possible d'écrire ce livre. Et sans ce livre, nous n'aurions pas pu mettre au grand jour le programme trompeur du Tkachisme à l'échelle à laquelle nous l'avons (maintenant) fait.

En plus de *Relever les ruines*, nous avons eu l'occasion de mettre au grand jour leurs mensonges durant le procès—devant les juges, les avocats, les clerks, les étudiants en droit, les journalistes—même devant le grand public. Ce procès, après tout, a attiré l'attention nationale, y compris un article en première page du *Wall Street Journal*.

Ensuite, il y a eu les dépositions—particulièrement celles qui ont été faites durant l'été 2002. Quelle occasion pour une petite « coquille d'arachide », censée n'aboutir à rien ! Après que les Tkach ont absolument détruit l'Église que nous aimions, nous nous sommes retrouvés dans la position enviable de leur faire, sous serment, répondre de tout ce qu'ils avaient fait.

De leur haine prédisposée pour M. Armstrong, et l'assassinat diffamatoire de son caractère.

De tous les mensonges qu'ils ont dits aux membres.

Des ministres qu'ils ont maltraités ou exclus.

De la volonté égoïste qu'ils ont imposée à des fidèles qui ne se méfiaient pas.

Des réputations qu'ils ont détruites.

Des mariages et des familles qu'ils ont brisés.

De l'Œuvre, de la propriété, des publications et des émissions qu'ils ont soit vendues ou supprimées.

De leur gestion mauvaise et stupide de tout l'argent et de toutes les ressources qu'ils avaient hérités.

Et de leur arrogance pharisaïque. Un devoir *chrétien* de garder les doctrines de M. Armstrong « hors de circulation » ? Je me le demande, franchement : Pour qui se prennent-ils !

Ils détestaient répondre à tout cela. Et le fait que nous étions dans la même salle, faisant à nos avocats des suggestions, et leur donnant des informations, cela était très embarrassant et très vexant pour eux.

En fait, lors de la toute première déposition, en septembre 1998, leur avocat a objecté le fait que nous avions trois représentants de l'ÉPD présents—mon père, Dennis Leap et moi.

Ils désiraient ôter toute l'intrigue *historique*—le rôle spirituel passionné et émotionnel que nous avons investi dans ce procès,

dans ce *mode de vie* sous M. Armstrong. Ils savaient que nous étions moralement indignés—même en colère—vis-à-vis de ce qu'avait fait le Tkachisme. Ils savaient que nous nous battons intensément pour notre moyen d'existence spirituel—ils ne voulaient donc pas de nous dans les parages. Ils voulaient que cette bataille soit livrée entre avocats seulement—et sur ce qu'ils considéraient purement comme une question légale impliquant le *Copyright Act* et une propriété « volée ». Mais nous avons insisté pour être présents. Et nous y étions. Tous les trois, nous avons assisté à toutes les dépositions majeures—parfois nous emmenions même un quatrième représentant de notre Église. Et en plus de la première audition avec le juge Letts, nous avons assisté à toutes les auditions importantes après cela, même si cela voulait dire de fréquents vols entre l'Oklahoma et la Californie.

S'ils ne pouvaient pas empêcher notre présence, ils ont cherché à nous empêcher de dire quoi que ce soit sur le procès. Dès le début, ils ont signalé que *tout* était confidentiel. Ils ne voulaient pas que leur histoire devienne publique, ce qui, en soit, était toute une histoire. Nous, de notre côté, voulions une complète transparence, c'est pour cela que nous avons tout fait pour que le sceau de la confidentialité soit levé. Je ne dis pas que nous n'étions pas tendus quand ils ont fait leur déposition contre nous. *Mais nous n'avons rien à cacher.* Notre déposition était claire, dès le début. *Oui, nous avons imprimé les ouvrages de M. Armstrong—et nous croyions fermement, devant Dieu et devant les autorités de notre pays, que c'était légal.* De plus, nous étions vus comme si nous témoignions en faveur de l'héritage de M. Armstrong. Quel honneur !

Il y a eu beaucoup d'autres moments où nous étions fiers, durant notre combat de six ans : le début miraculeux du procès, quand le juge Letts a principalement dit à l'ÉUD : « Je pense que vous allez perdre. » Ensuite au Neuvième Circuit, même si nous avons perdu, pour comparaître au tribunal situé à quelques rues du siège central de Pasadena que *M. Armstrong* avait construit—c'était une occasion privilégiée que jamais je n'oublierai. J'étais fier du fait que nous ayons soumis une pétition à la Cour suprême des États-Unis, même si elle n'a pas entendu le procès.

En plus de tous les moments de fierté, il y avait les nombreuses leçons profondes que nous avons apprises : la foi inébranlable de mon père ; la volonté de se lever pour combattre pour une cause digne, et les fruits abondants qui en résultent ; comment il faut passer à l'offensive pour vaincre le mal—comme imprimer *Le mystère des siècles* sans tenir compte de ce qu'ils pourraient faire, ou introduire la demande reconventionnelle, ou démarrer la campagne de publicité, ou notre réponse à la préface.

Ce sont d'importantes leçons que je n'oublierai jamais. Quelle instruction ! Je pense aux nombreux sermons et articles que notre combat a *déjà* inspirés—et maintenant ce livre.

Rien de cela ne se serait produit sans le procès.

Honnêtement, il est difficile de mettre le doigt sur *quoi que ce soit* de négatif à propos du procès. Naturellement, personne ne désire être poursuivi en justice mais, même au beau milieu du procès, notre œuvre a prospéré. Pendant *quatre* ans, sur les six ans qu'a duré le procès, nous avons pu distribuer gratuitement *Le mystère des siècles* à 100 000 bénéficiaires. Pendant deux ans, durant le procès, nous avons distribué gratuitement cinq autres ouvrages de M. Armstrong.

Même en regardant les choses d'un point de vue financier, cela a été une bénédiction. Jésus a comparé le royaume de Dieu à une perle de grand prix. En découvrant cette « perle », est-il dit dans Matthieu 13, le marchand est allé vendre *tout* ce qu'il avait pour l'obtenir. Dans Matthieu 19, Jésus dit à un homme riche qui voulait hériter des richesses spirituelles du royaume de Dieu qu'il devait être disposé à abandonner tout ce qu'il avait une valeur *physique*.

Au bout de six ans, en incluant les 2 millions de dollars servant au règlement, nous avons dépensé à peu près 5 millions de dollars en procès—*moins de dix pour cent de notre revenu total durant cette même période.*

Et considérant ce que nous avons obtenu en retour, c'est de loin le meilleur argent que nous n'ayons jamais dépensé.

À suivre ...